

Peyrolles-info

170

Sommaire :

- Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2020
- Compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020
- Débroussaillage obligatoire, c'est le bon moment !
- Dépistage Covid-19 le 23 décembre à Saint-Jean-du-Gard

Conseil municipal du 10 décembre 2020

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray ,
Pierre Hénon, Thierry Ponsin ;

Pouvoir de Éric Reignier à François Abbou ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h

Elle se déroule au Temple afin de respecter la distanciation en raison de la crise sanitaire.

Le compte-rendu de la séance du 18 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. PYLÔNE DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Un point est fait sur l'avancement du projet de pylône.

Celui-ci est retardé suite au refus d'un propriétaire sur la commune de laisser passer l'alimentation électrique par la voie la plus directe. Plusieurs alternatives sont en cours d'étude (depuis la Valmy, Bussas ou Soudorgues), certaines impliquent de monter la moyenne tension ce qui induit des surcoûts pouvant être importants selon la distance. Si une solution n'est pas trouvée en début d'année 2021 le département menace d'abandonner le projet. La subvention de l'État de 130 000 € prévue par la loi d'août 2015 pour la couverture des zones blanches risque alors d'être perdue. Tout est donc fait pour essayer de trouver une solution acceptable (économiquement et par les propriétaires concernés) rapidement.

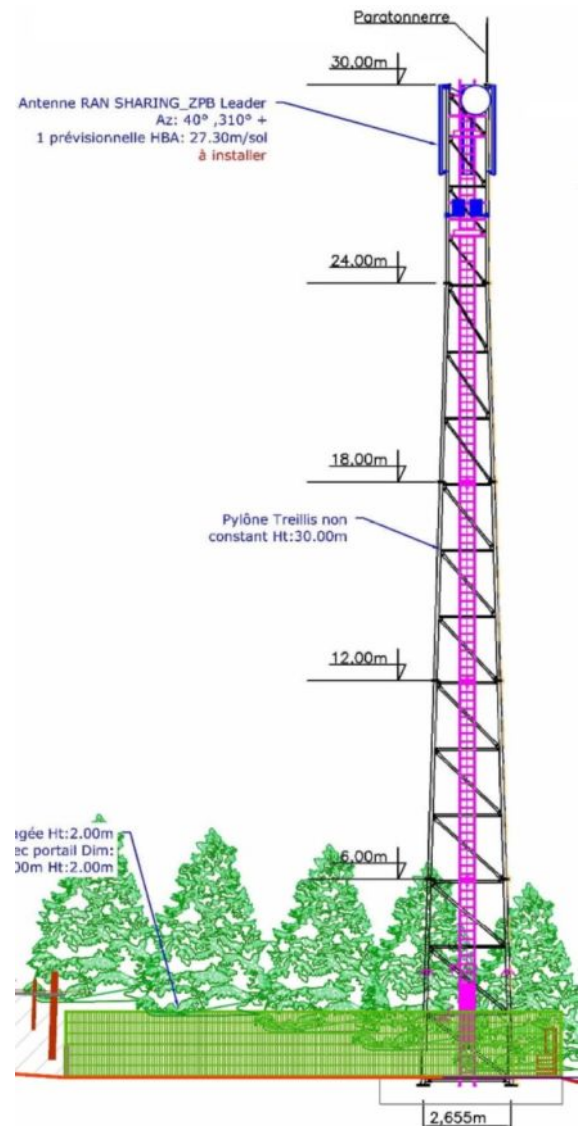
Un conseiller note qu'il y a eu une amélioration de la réception et s'inquiète de la hauteur du pylône et de l'impact que cela aura sur le paysage. Il demande si il ne serait pas possible de le baisser de 30m à 20m ce qui lui semble beaucoup plus acceptable. Il lui est répondu que la

hauteur améliore forcément la couverture dans les creux des vallées alentours mais il va être demandé à l'opérateur si il peut expliciter de manière plus précise les raisons techniques qui justifient cette hauteur. La majorité des conseillers s'accordent pour dire que si ce pylône sera certes imposant, (quoique comparable voire plus bas que les autres pylônes de la vallée) l'expérience montre qu'on les intègre et les oublie vite. Par ailleurs, si il est indéniable qu'il y a par moment des améliorations de la réception téléphonique, il subsiste de très nombreux cas où elle est nulle ou très aléatoire.

Ce conseiller souhaite aussi

- consulter le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Gard. Cette consultation est reportée.
- placer un ballon pendant plusieurs jours à l'emplacement du haut du pylône pour visualiser l'impact.
- évaluer le nombre de foyers ne pouvant pas avoir accès à la téléphonie mobile chez eux ou à proximité. Remarque lui est faite qu'il faudra bien prendre en compte que des habitants de Peyrolles mais aussi de l'Estréchure sont concernés ainsi que des personnes de passage (services de secours, livreurs, chasseurs, promeneurs, automobilistes, etc).
- réaliser des tests de connexion sur le territoire de la commune. Remarque du conseil : il faut le faire avec les quatre opérateurs.

Accord pour ces trois derniers points si il s'en occupe dans les meilleurs délais car cela ne peut pas retarder l'avancement du projet.



2. REPORT DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE "EAU ET ASSAINISSEMENT" À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ce transfert de compétence devait se faire au 1^{er} janvier 2021 mais il pose de nombreux problèmes financiers et techniques compte tenu de la diversité des situations des communes. En conséquence le conseil communautaire du 18 novembre dernier a voté le report du transfert au 1er Janvier 2023. Le conseil municipal doit se prononcer sur ce report.

Accord unanime du conseil pour le report

3. RÉFÉRENT ÉCOLOGIE

La commune doit désigner un référent qui fera le lien avec Préfecture du Gard pour la transition écologique et énergétique

Le conseil désigne M. Eric Reignier à l'unanimité.

4. RÉFÉRENT PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Il convient de désigner un référent qui sera chargé de conduire les travaux d'élaboration du Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce plan doit permettre de faire face à des situations très diverses : catastrophes majeures atteignant fortement la population (personnes décédées ou blessées, maisons détruites...), perturbations de la vie collective (interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...), accidents plus courants (incendie, de la circulation...). L'objectif de ce plan est de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Le conseil désigne M. Bernard Bordarier à l'unanimité.

5. DISSIMULATION DU RÉSEAU TÉLÉCOM POUR LA DERNIÈRE PARTIE D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR LA COMMUNE

Pour mieux préciser les coûts et les options techniques, ce point est reporté au prochain conseil.

6. TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL L'ARBOUS : CHOIX DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Compte tenu de l'heure tardive et du temps nécessaire pour examiner convenablement ce point, il est décidé de le reporter à un nouveau conseil, la semaine prochaine.

La séance est levée à 20h30

Conseil municipal du 17 décembre 2020

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray ,
Pierre Hénon ;

Pouvoir de Thierry Ponsin à Pierre Hénon et de Éric Reignier à François Abbou ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 17h30.

Elle se déroule au Temple afin de respecter la distanciation en raison de la crise sanitaire.

1. RÉHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL À L'ARBOUS CHOIX DES ENTREPRISES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil examine les différents devis soumis par les entreprises.

Il retient les entreprises suivantes (Nicolas Geoffray quitte la séance lors de la délibération sur le lot électricité-plomberie):

• lot n°1 : maçonnerie :	entreprise P&J pour un montant de	17 134 € HT
• lot n°2 : peinture-nettoyage :	entreprise Jullian pour un montant de	17 930 € HT
• lot n°3 : électricité-plomberie :	entreprise Geoffray pour un montant de	7 800 € HT
• lot n°4 : portillons extérieurs :	entreprise Pagnucco pour un montant de	1 160 € HT
	Soit un total de	44 024 € HT

Auquel il y a lieu de rajouter les honoraires de l'architecte pour 2 030 € et du diagnostic avant travaux pour 150 €. Soit un montant total pour cette opération de 46 204 €

Des demandes de subventions seront soumises à l'État, au Département et à la Région, en particulier au titre des économies d'énergie pour les travaux d'isolation.

Accord unanime du conseil

2. BUDGET : DÉCISION MODIFICATIVE

Les crédits ouverts sur certains articles du budget de l'exercice 2020, étant légèrement insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	1490.00	
6411	Personnel titulaire	50.00	
621	Personnel extérieur au service	1500.00	
6713	Secours et dots	-1000.00	
6535	Formation	-1000.00	
6532	Frais de mission	-1040.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Accord unanime du conseil

3. INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Le montant net à payer s'élève à 27,59 € auquel s'ajoute, la CSG/RDS pour 2,90 € soit un montant brut de 30,49 €

Accord unanime du conseil

4. DISSIMULATION DU RÉSEAU DE TÉLÉCOMMUNICATION À L'ENTRÉE DE LA COMMUNE COORDONNÉE AVEC L'OPÉRATION SMEG (ÉLECTRICITÉ)

Il s'agit de profiter de la deuxième tranche d'enfouissement du réseau électrique (point d'apport volontaire et début de la route du Mas) pour enfouir aussi les lignes téléphoniques. On pourra profiter de l'ouverture des tranchées pour placer les fourreaux nécessaires. Cependant, si l'enfouissement électrique est largement subventionné et ne nous coûte que 6 k€, l'enfouissement des lignes téléphoniques ne l'est pas et nous coûtera 12 k€, d'où quelques hésitations.

Accord du conseil par 6 voix pour et une abstention

Le conseil rappelle qu'il est primordial de prévoir des fourreaux en attente dans toute nouvelle tranchée en prévision de l'arrivée de la fibre.

La séance est levée à 19h30

Questions diverses :

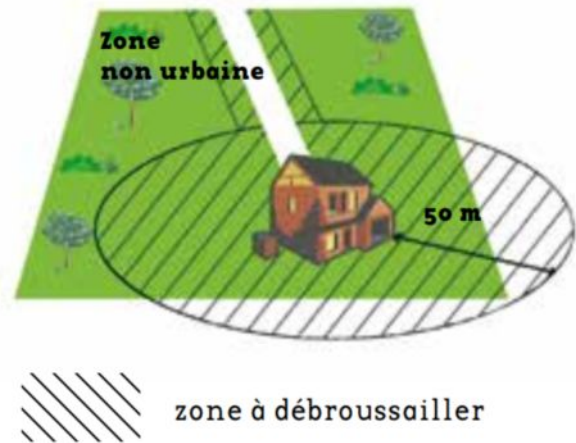
- ***Pylône de téléphonie mobile***

A notre demande de précision sur le choix de hauteur, l'opérateur a répondu : "Le choix de l'emplacement est de la responsabilité de la Collectivité. FREE Mobile valide une certaine hauteur car nous avons la responsabilité de la Très bonne couverture 3G et de la bonne couverture 4G, pour 4 Opérateurs. Mon service ingénierie définit ainsi ces hauteurs en fonction de ces critères, du relief et de la zone à couvrir. Ainsi, pour couvrir dans le fond de la vallée, cette hauteur est nécessaire."

Par ailleurs un conseiller souhaite refaire des essais avec drone à différentes hauteurs. Le conseil n'en voit pas bien l'utilité à ce stade mais il peut bien entendu le faire.

Débroussaillage obligatoire

Le préfet nous presse de faire réaliser au plus vite le débroussaillage obligatoire autour des maisons de la commune. C'est le bon moment pour le faire et préparer l'été. Il rappelle que, pour faciliter les travaux, il est possible pour les particuliers de brûler les branchages issus du débroussaillage obligatoire.



Rappel des règles de débroussaillage en zone rurale :

Il faut débroussailler dans un rayon de 50 mètres autour des maisons.

Le débroussaillage consiste à

- *tondre la végétation herbacée,*
- *couper et éliminer les arbustes morts ou dépérissants et les arbres morts ou dépérissants,*
- *tailler les arbres et le cas échéant couper les arbres surnuméraires afin de mettre les branches des arbustes isolés ou en massif, les houppiers des arbres isolés ou en bouquet à une distance de 3 mètres les uns des autres et des constructions,*
- *éliminer les arbustes sous les bouquet d'arbres conservés,*
- *élaguer les arbres conservés sur une hauteur de 2 m depuis le sol si leur hauteur totale est supérieure ou égale à 6 m ou sur un tiers de leur hauteur si leur hauteur totale est inférieure à 6 m,*
- *éliminer les rémanents de coupe.*

En espérant que ce rappel nous évitera des mesures coercitives.

Liens utiles :

- *Le débroussaillage sur le site de la préfecture*
- *Une brochure du département sur le débroussaillage*
- *Le débroussaillage sur le site prévention-incendie*

DÉPISTAGE COVID-19 TESTS ANTIGÉNIQUES

VENEZ VOUS FAIRE DÉPISTER !

**MERCREDI 23 DÉCEMBRE
DE 8H A 18H**

**A ST JEAN DU GARD
ESPACE PAULHAN - avenue de la Résistance**

- TESTS SANS RDV
- SANS ORDONNANCE
- INTÉGRALEMENT PRIS EN CHARGE
- VEUILLEZ VENIR MASQUÉS ET MUNIS DE VOTRE CARTE VITALE

PRÉLEVEMENT
NASO-PHARYNGÉ
RÉSULTATS
EN 15 MINUTES

